



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

VILLE DE SAINT ALBAN

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 mars 2018

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 29

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Procurations : 5

L'an deux mille dix-huit le 28 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raymond Roger STRAMARE.

Présents : : ATHIER B – CABANNE Y – CHETCUTTI J – GUARDIOLA D – LABORDE N – LACOUR PH – MATEO J-PH – MAZERIES C – MICOULEAU CH – MONTEIL CH – PASQUALINI J - PEZET G – RUEDA S – SAGE S – SUSIGAN A – VARELA R – VERGÉ C

Absents - excusés : ARNAUD A – BERNARD P – BOURDON S – COSTES D – NOGUES D – SEGUES S – SOZZA H - ZARATIN MA – GALY D

Procurations : ARNAUD A donne procuration à STRAMARE RR
BERNARD P donne procuration à CHETCUTTI J
COSTES D donne procuration à SUSIGAN A
SEGUES S donne procuration à CABANNE Y
ZARATIN MA donne procuration à GUARDIOLA D

a été nommé secrétaire MICOULEAU CH

N°29-2018 TAUX D'IMPOSITION 2018

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 16-2018 adoptée le 1^{er} mars 2018

Rapporteur : Mr le Maire

Pour rappel, les taux d'imposition votés en 2017 sont les suivants :

TH : 3,24%

TFB : 4,32%

TFNB : 50.40%

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux suivants en 2018 considérant qu'à partir des bases d'imposition, le produit attendu est ainsi évalué :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux d'imposition communaux de 2017	Bases d'imposition 2018	Taux proposés 2018 %	Produit attendu
TAXE D'HABITATION	8 287 000	3.24	8 271 000	3.58	296 391
TAXE FONCIERE (bâti)	8 909 000	4.32	9 012 000	4.78	430 593
TAXE FONCIERE (non bâti)	13 400	50.40	13 700	55.74	7 637
	Produit perçu 663 089€		Produit attendu 734 621€		

Arrivée de Mr Lacour à 18h15.

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent l'exposé ci-dessus par 3 voix CONTRE (C VERGÉ – Y CABANNE + 1 procuration S SEGUES), 20 voix POUR.

Arrivée de Mr Sozza – 18h20.

Arrivée de Mme Nogues – 18h22.

La séance est levée à 18h35.